



**Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) et Annexes, signés à Genève, le 8 juin 1977 - Adhésion par la Palestine.**

Il résulte d'une notification du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse qu'en date du 2 avril 2014, la Palestine a adhéré au protocole désigné ci-dessus, qui est entrée en vigueur à l'égard de la Palestine le même jour, soit le 2 avril 2014.

